Déposé le 2 DEC. 2008

Interpellation B. Borel et consorts

Scanné le 03.17.48

D'où venait la table ayant servi lors des accords de Lausanne et remise au gouvernement turc récemment par le Président de la Confédération?

08\_INT\_158

Récemment, lors de son voyage en Turquie, le Président de la Confédération a remis officiellement au gouvernement turc la table qui avait été utilisée lors de la signature des Accords de Lausanne du 24 juillet 1923, sans doute dans un signe d'apaisement des relations entre la Suisse et la Turquie.

Néanmoins, indépendamment de la question de la pertinence d'un tel geste symboliquement fort et contestable, vu la reconnaissance du génocide arménien par le Conseil national et par les Grands Conseils vaudois et genevois, il se pourrait bien que cette fameuse table ait appartenu à l'Etat de Vaud ou à la commune de Lausanne.

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. La table en question faisait-elle partie ou a-t-elle fait partie du patrimoine mobilier de l'Etat de Vaud ?
- 2. Si non, à qui appartenait-elle?

Ne desire per dévésoper

- 3. Si oui, le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur la manière dont cette table a pu être offerte au gouvernement turc ?
- 4. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner de manière plus générale, sur l'existence ou non d'un inventaire des biens mobiliers lui appartenant (meubles, tableaux, tapis qui meublent divers bureaux et salles) et les moyens dont il dispose pour éviter d'en être spolié ?

Aigle. 2 décembre 08

Bernard Borel

0k